

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 30 octobre 2014 à 20 h 15

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h25, en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Préavis municipal n° 3/2014 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015
5. Indemnités de la municipalité
6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
7. Propositions individuelles et divers

Cet ordre du jour est accepté tel quel.

Procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 : ce dernier a été affiché dès 19h30 à la salle communale et pouvait être consulté sur le site internet de la commune.

1. Appel

Membres présents :	33
Membres excusés :	26
Membres absents :	9

Du fait du déménagement de M. René Rathgeb, le Conseil est à présent composé de **68 membres**.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

M. Didier Barbay demande la parole et fait remarquer que le procès-verbal de la dernière séance ne mentionne pas les membres suppléants de la commission de gestion. Le point 5 du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014, "Renouvellement du bureau et des commissions" doit donc être modifié comme suit : la commission de gestion est composée de Laurent Liardon,

Fabienne Martin, Félix Baiche, Philippe Urfer, Didier Barbay et de Joëlle Richiger et Adrian Beier, comme membres suppléants.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 est adopté par le Conseil à la majorité.

3. Démission/s et assermentation/s

Aucune démission ni assermentation n'a été annoncée.

4. Préavis municipal n° 3/2014 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015

Le président donne la parole à la Municipalité pour résumer le préavis. **M. Steve Paux** prend la parole.

Le président donne ensuite la parole à la commission de gestion. **M. Laurent Liardon**, rapporteur, donne connaissance du rapport de la commission, laquelle recommande l'acceptation du préavis n° 3/2014.

La parole n'est pas demandée. Il est passé au vote. **Le préavis n° 3/2014 est adopté à la majorité**, avec une abstention.

5. Indemnités de la municipalité

Le président informe l'assemblée que ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

M. Daniel Barbezat prend la parole et explique qu'un nouvel abri bus sera prochainement construit pour remplacer l'abri actuel. Il sera également procédé à des marquages sur la place du village pour les bus ainsi qu'à l'installation de panneaux "passage interdit". **Mme Elise Faugeres Vigand** demande si le nouvel abri sera de la même taille. **Mme Cécilia Costa** explique qu'il sera plus long et moins profond, avec une paroi transparente pour permettre une visibilité. La cabane actuelle est en bon état mais il faudrait bientôt refaire le toit. **Mme Véronique Debonneville** propose d'utiliser l'abri actuel pour cacher les conteneurs à ordures de l'autre côté de la route. **M. le Syndic** explique que cette idée est déjà en discussion. **M. Laurent Liardon** demande pourquoi la Municipalité a pris la décision de changer l'abri. **M. le Syndic** explique que la Commune n'avait pas l'autorisation nécessaire pour poser cet abri. En outre, un des voisins a souhaité ne pas conserver cet abri devant chez lui. Un nouvel abri transparent permettra aussi d'éviter que cet endroit devienne le point de rendez-vous de certains jeunes qui veulent fumer en cachette. **M. Laurent Liardon** demande ensuite à combien le changement a été estimé dans le budget, ce à quoi **M. le Syndic** répond 11'560 francs et précise qu'un abri bus

en métal coûte entre 20'000.- et 30'000.- francs. La Commune a aussi essayé de négocier avec la société de publicité GSA qui installe des abris en échange de la pose de publicité, mais Saubraz ne permet pas une assez grande visibilité de la publicité car pas suffisamment de personnes ne prennent le bus. **Mme Sylvie Monney** demande ensuite si les gens qui attendent le bus seront protégés de la pluie. **Mme Cécilia Costa** indique que oui, il y aura un toit. **Mme Véronique Debonneville** demande la parole et explique que certains abris de bus ont subi des dégâts. Elle aimerait savoir si la Commune a pris cela en considération. **M. le Syndic** répond que l'actuel abri n'a pas été vandalisé et qu'il faut partir du principe que le nouveau ne le sera pas. La Municipalité a d'ailleurs pris cela en considération en choisissant le coût du nouvel abri.

L'assemblée n'a pas d'autres questions. **M. le Syndic** poursuit et passe au point suivant : Borire. Il précise que le courrier mentionné lors de la dernière séance et qui a été envoyé à la Commune ainsi qu'à l'entreprise Le Coultre était un *projet* de décision. Le Coultre a demandé une prolongation d'un mois pour se prononcer et, depuis, la Municipalité n'a plus eu de nouvelles à ce sujet. Elle a mandaté un avocat, Me Mistelli, pour défendre ses intérêts dans cette affaire.

M. le Syndic aborde ensuite le sujet de la future fusion. Il rappelle que différents groupes de travail ont été mis en place, lesquels devront donner leur rapport à la fin du mois de mars pour pouvoir préparer le projet cet été. Il fait personnellement partie du groupe "nom et armoiries", qu'il préside. Le groupe devrait bientôt se prononcer sur un nom de commune, pour l'instant gardé secret. **M. le Syndic** questionne ensuite les membres faisant partie d'un groupe pour connaître leur avancement. Les membres expliquent que les groupes se sont rencontrés à quelques reprises, cela avance mieux pour les uns que pour les autres. En particulier, les groupes « projet d'investissement » et « manifestation et sociétés locales » sont presque au bout.

Il y aura une séance d'information aux habitants qui sera mise en place dans le courant de la 2^{ème} semaine de décembre. A cette occasion, des explications seront entre autres données sur les circonscriptions électorales et le nombre de conseillers communaux. La nouvelle commune va vraisemblablement se diriger vers sept municipaux : un représentant pour chaque commune et trois pour la plus importante. Il s'agit toutefois d'une information informelle. L'élection se fera selon le système proportionnel, possiblement sur liste des partis. **M. Jean-Luc Badel** fait remarquer qu'avec ce système les habitants de Saubraz n'auront pas beaucoup de poids. **M. le Syndic** explique que cela permet à chacun de participer dans le respect de la démocratie. Il faut aussi que des gens s'engagent, cela ne sert à rien de pouvoir voter pour des gens s'ils ne se présentent pas. Il précise que nous avons de la chance parce que nous arrivons au bon moment, où nous pouvons encore choisir. **M. le Syndic** est d'avis que, même s'il y a des inconvénients, les avantages sont plus nombreux. Sur question de **M. Laurent Liardon**, **M. le Syndic** indique qu'il y aura des quotas par village pour le nombre de conseillers communaux qui seront définis en fonction du nombre d'habitants. Il y en aura probablement entre 35 et 70 en tout.

M. Toni Piron demande s'il a déjà été décidé des armoiries. **M. le Syndic** indique juste qu'il y aura du jaune et du rouge, sans pouvoir en dire plus. Il précise toutefois que les règles sont strictes sur la création d'une armoirie. **M. Toni Piron** remercie ensuite la Municipalité pour les informations et précisions sur l'avancement du processus de fusion.

M. le Syndic parle ensuite de l'importante rénovation du four à pain. **M. Jean-Luc Badel** explique que cela avance gentiment, ce ne sera pas fini cette année. Des sondages ont été faits qui ont révélé que le four n'avait pas de fondations. Il a donc fallu procéder à des travaux supplémentaires. Il note que ce sont toujours les mêmes bénévoles qui viennent. La prochaine séance de travail sur le four aura lieu le mardi 4 décembre, les bénévoles sont les bienvenus. Les travaux reprendront ensuite au printemps prochain. Il ajoute que les dons sont également les bienvenus.

M. le Syndic indique que le 8 novembre 2014 aura lieu le "Troc et châtaigne", avec la possibilité de se restaurer à midi. **Mme Fabienne Martin** ajoute que le troc sera ouvert de 9h à 17h pour le public.

M. le Syndic termine en rappelant que les 6 et 7 décembre aura lieu le loto des sociétés locales.

La Municipalité n'a plus de communications.

Le président donne la parole au Bureau pour d'éventuelles communications.

Mme Edmée Borel annonce qu'il y aura le Téléthon à l'abri PC le 6 décembre avec la vente de sapins de Noël et de peluches et raclette, soupe et hot-dogs pour se restaurer.

Le président lit ensuite la lettre que lui a adressée **Mme Laetitia Schriber** le 21 octobre 2014. Pour des raisons professionnelles, il ne lui est plus possible de continuer à occuper la fonction de secrétaire. Le président invite donc les personnes intéressées à reprendre ce poste à s'annoncer auprès de lui.

Le président invite ensuite les membres à rester partager une fondue après la prochaine séance qui aura lieu le 11 décembre. **M. Laurent Liardon** propose de faire le souper à l'auberge. **Le président** explique qu'il va étudier la possibilité d'organiser ce souper à l'auberge. Une invitation sera envoyée pour que les gens s'inscrivent. **M. Bernard Panchaud** rappelle qu'auparavant, la première tournée était offerte et ensuite les gens choisissaient s'ils voulaient manger, à leur frais. **M. le Syndic** précise que la Commune ne donne pas de jetons de présence, chose qui avait été décidée il y a de cela quelques années. Cette invitation est donc l'occasion de remercier les membres du Conseil. Cependant, les moyens financiers de la Commune sont limités. **M. Philippe Urfer** propose de mettre des amendes aux membres qui ne viennent jamais, ce qui permettrait de payer les repas de fin d'année.

Le Bureau n'a plus de communications.

7. Propositions individuelles et divers

M. Laurent Liardon demande si l'affiche avec des reptiles qui était apposée à l'entrée de la commune quand on arrive depuis Gimel rapportait quelque chose à la Commune. **M. Daniel Barbezat** répond que ça ne rapportait rien à la commune car elle était placée sur un terrain privé. La pose de cette affiche ne contrevenait pas aux réglementations.

M. Laurent Liardon aimerait ensuite en savoir plus sur les villas qui devraient être construites. **M. Vincent Gobat** explique que les villas du bas vont pouvoir être construites une fois que des travaux d'assèchement ont été effectués. Le promoteur réclame des indemnités à la Commune pour les dégâts subis à cause de fuites d'eau. Il y a actuellement une procédure en cours. **M. Vincent Gobat** ne peut donc rien dire de plus. **M. Raoul Richiger** demande s'il n'y a pas un risque d'affaissement du fait de l'enlèvement de toute cette eau. **M. Vincent Gobat** explique qu'il y a des relevés afin de s'assurer que cela ne posera pas de problème.

Mme Marinette Donadeo demande s'il y a une fête de Noël qui est prévue. De mémoire, **M. le Syndic** indique que la fête est organisée par l'école le 17 décembre.

Mme Véronique Debonneville tient à remercier l'équipe du four à pain qui a fait un très gros travail. Elle propose ensuite de partager la recette du loto de sorte qu'une partie soit attribuée à la rénovation du four à pain. **M. le Syndic** explique que cela n'est pas du ressort de la Commune, c'est une décision qui concerne les sociétés. **Mme Marinette Donadeo** précise que des manifestations sont organisées et que les gens sont libres de participer plus activement. **M. le Syndic** ajoute que la Commune participe en prêtant du matériel et en autorisant **M. Joaquim Sampaio Mendes** à effectuer quelques travaux pour le four pendant ses heures de travail.

Mme Elise Faugeres Vigand revient sur l'idée d'installer des ralentisseurs sur la route de Bière. **M. le Syndic** indique que c'est toujours d'actualité pour la Commune, une commission ayant d'ailleurs été nommée dans ce but. Mais, pour le moment, les finances ne le permettent pas. Il faut passer par un bureau d'ingénieurs-conseils, ce qui coûte passablement cher.

M. Raoul Richiger se renseigne au sujet de l'éclairage des passages pour piétons. **Mme Cecilia Costa** explique qu'un nouvel éclairage a été mis au niveau de l'abri bus. Actuellement, il n'est pas possible de fixer un lampadaire au niveau du four à pain, il faudrait ouvrir une fouille et tirer une ligne sous le four à pain, puis mettre un mât.

Mme Elise Faugeres Vigand demande si l'endroit est toujours adéquat pour ce passage pour piétons étant donné que l'arrêt de bus a été déplacé au niveau de l'école avec pour conséquence que beaucoup d'enfants traversent au niveau du virage. **Mme Nicole Huguenin** explique que le tracé est fait pour que les enfants traversent au niveau du four puis passent dans la cour d'école. **M. le Syndic** précise que le passage n'est pas situé dans un endroit idéal mais que

cela n'est pas si mal, car le déplacer dans le sens de la laiterie poserait d'autres problèmes, notamment le défaut de terrain public.

M. Toni Piron réitère une demande qu'il avait faite par le passé, celle d'instaurer la limite de 30 km/h dans le village. **M. le Syndic** explique que cela n'a pas été possible sur la route qui traverse Saubraz. Le 30 km/h doit correspondre à un quartier. Mais on peut peut-être profiter de la fusion pour faire évoluer les choses. **Mme Sylvie Monney** fait remarquer que le 50km/h n'est déjà pas respecté. **M. le Syndic** ajoute qu'il y a des demandes pour remettre le radar du TCS. Ce radar est posé une semaine par année à Saubraz. **Mme Christine Coppel** explique que des habitants ont acheté un radar TCS et remettent les données récoltées à la Confédération. **M. Raoul Richiger** demande si l'on a une étude qui permet de savoir si les gens réagissent aux panneaux qui indiquent la vitesse (avec les smileys) et combien cela coûterait d'en poser un. **M. le Syndic** répond qu'il ne sait pas. Quant à l'action du TCS, on sait qu'ils mesurent la vitesse à trois endroits différents, calculent le nombre de passage, la vitesse, les évolutions. etc. **M. Raoul Richiger** ajoute qu'il aimerait connaître les statistiques ainsi que le prix.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 46 et les membres sont conviés à la traditionnelle verrée.

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Laetitia Schriber